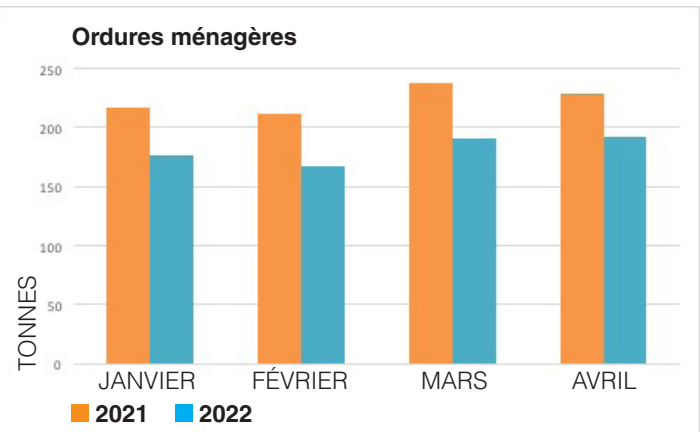


LETTRE INFO DÉCHETS

UN PREMIER BILAN 2022 TRÈS ENCOURAGEANT

La mise en place de la nouvelle redevance incitative a déjà permis de **diminuer le tonnage d'ordures ménagères de 18.5%** entre le 1^{er} quadrimestre 2021 et celui de 2022.

La Communauté de Communes du Sud Messin est consciente de l'effort que vous avez fourni et vous encourage à poursuivre sur cette lancée !



NOUVELLE TARIFICATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

Comme nous vous en avons informés à la fin de l'année 2021, **la redevance des déchets ménagers évolue en 2022.** Elle n'avait pas changé depuis 2018, année de mise en place de la redevance incitative.

IMPORTANT ! La redevance finance l'ensemble du service de gestion des déchets et de prévention : la collecte mais aussi le traitement des déchets, le tri, la collecte du verre ainsi que nos 2 déchèteries.

Pourquoi augmenter nos tarifs et inciter à diminuer le nombre de levées ?

1. L'Etat a mis en place une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) **qui augmente massivement et régulièrement le coût des tonnages enfouis** (ordures ménagères et tout venant).

- La TGAP pour le Sud Messin était de 83 732,05 € en 2021
- **En 2022**, elle sera de 140 899,20 € soit **une augmentation de 41%**

2. En 2021, le Sud Messin a dû renouveler tous ses marchés de collecte et de traitement des déchets, passés en 2015 et donc arrivés à terme. **Après 6 ans, les coûts ont augmenté de 12%**

3. Mais c'est aussi et surtout **pour le développement durable. Comme vous le savez, nous devons réduire nos déchets.** Actuellement, le Sud Messin produit 160 kg par habitant et par an alors que la moyenne de territoires comparables est de 130 kg par habitant et par an.

Pour atteindre cet objectif, nos tarifs ont donc été révisés au 1er janvier 2022

99 € par personne et par an pour 12 levées, soit **une augmentation de 7 € par personne et par an et une taxation des levées supplémentaires :**

- De 13 à 26 levées : 1 € par levée supplémentaire
- De 27 à 39 levées : 2 € par levée supplémentaire
- De 40 à 52 levées : 4 € par levée supplémentaire

IMPORTANT ! Vous pouvez toujours sortir votre poubelle toutes les semaines mais il faudra payer le coût supplémentaire une fois la limite des 12 levées par an dépassée.



Pour suivre votre production de déchets, vous pouvez utiliser la plateforme Ecocito en scannant le QR Code.